



Doc. 12740

04 octobre 2011

Garantir un travail décent pour tous

Proposition de résolution

plusieurs membres de l'Assemblée

Cette proposition n'a pas été examinée par l'Assemblée et n'engage que ses signataires

La Charte sociale européenne (révisée) consacre le « droit au travail », le « droit à des conditions de travail équitables » et le « droit à une rémunération équitable » dans ses premiers articles, qui prévoient que tout travailleur doit avoir la possibilité de gagner sa vie par un travail librement entrepris et que les travailleurs ont droit à une rémunération « leur assurant, ainsi qu'à leurs familles, un niveau de vie satisfaisant ».

La mondialisation a, certes, entraîné une croissance économique - assortie parfois d'une hausse des taux d'emploi -, mais tous les emplois créés n'étaient pas des emplois garantissant un niveau de vie satisfaisant aux travailleurs et à leur famille en fonction de leur salaires. Certains pays ont réagi en « complétant » les bas salaires versés dans le secteur privé, ce qui a eu pour effet de subventionner les bénéfices d'entreprises privées qui ne versent pas de salaires décents. Ceci ne sert les intérêts de quiconque.

L'emploi est un instrument essentiel dans la lutte contre la pauvreté, mais qui ne peut fonctionner que s'il s'agit d'un emploi décent, respectant les droits mentionnés plus haut. De fait, une rémunération qui ne peut garantir un niveau de vie décent aujourd'hui ne peut pas non plus garantir une pension décente plus tard. Il est donc important que les droits mentionnés plus haut s'appliquent à tous les travailleurs sans discrimination, aux femmes et aux hommes – mais aussi, dans toute la mesure du possible, aux agriculteurs, entrepreneurs, travailleurs migrants et à ceux qui exercent en libéral. Cela passe par un strict respect des conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT) et des dispositions de la Charte sociale européenne.

L'Assemblée parlementaire appelle donc à développer une stratégie spécifique et une action concertée de tous les États membres du Conseil de l'Europe afin de garantir un travail décent pour tous.

Signé (voir au verso)



Signé¹:

VERCAMER Stefaan, Belgique, PPE/DC
BONET PEROT Sílvia Eloïsa, Andorre, SOC
COËME Guy, Belgique, SOC
FRANSSEN Cindy, Belgique, PPE/DC
HOSTALIER Françoise, France, PPE/DC
KARAMANLI Marietta, France, SOC
KATRINIS Michail, Grèce, SOC
KOÇ Haluk, Turquie, SOC
KONEČNÁ Kateřina, République tchèque, GUE
MAELEN Dirk, Van der, Belgique, SOC
MAHOUX Philippe, Belgique, SOC
MATTILA Pirkko, Finlande, NI
MORIAU Patrick, Belgique, SOC
PREDA Cezar Florin, Roumanie, PPE/DC
RUPPRECHT Marlene, Allemagne, SOC
SANNEN Ludo, Belgique, SOC
SARIKAS Fidias, Chypre, SOC
SCHENNACH Stefan, Autriche, SOC
VOLONTÈ Luca, Italie, PPE/DC
XUCLÀ Jordi, Espagne, ADLE

1. ADLE: Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe
GUE: Groupe pour la gauche unitaire européenne
PPE/DC: Groupe du Parti populaire européen
SOC: Groupe socialiste
NI: non inscrit dans un groupe